

Conseil Municipal du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 22	Votants : 27
Présents : Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
Absents : - Charley Mingeon - Amélie Viallet		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 23 juin 2023		Date de publication : 07 juillet 2023

Délibération n°2023-079 : échange de terrain avec monsieur et madame Bérard Jean-Pierre et Marie-Laure en vue de la régularisation foncière de la route des îles à Aime

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet d'achat d'une bande de terrain, issue de la parcelle B 3249, d'une superficie de 6 m², à Monsieur et Madame BERARD en vue de la régularisation foncière de l'emprise de la route des îles à Aime.

Monsieur et Madame BERARD ont donné un accord de principe sur la vente de cette bande en contrepartie de la cession de deux parcelles agricoles cadastrées section D n° 396 au lieu-dit « Le Replat » d'une superficie de 700 m² et P n°1042 au lieu-dit « La Scias » d'une superficie de 270 m².

L'échange est consenti moyennant le prix de 60 € le m² en zone U et 1 € le m² en zone A. Une soulte de 370 € sera versée par Monsieur et Madame BERARD au profit de la commune.

Madame le Maire présente le projet de promesse d'échange et propose son approbation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'acquérir la bande de terrain cadastrée section B n° 3249, d'une superficie de 6 m², au prix de 600 € à Monsieur et Madame BERARD Jean- Pierre et Marie-Laure ;**
- **De céder les deux parcelles cadastrées section D n° 396 au lieu-dit « Le Replat » d'une superficie de 700 m² et P n°1042 au lieu-dit « La Scias » d'une superficie de 270 m², au prix 970 € à Monsieur et Madame BERARD Jean-Pierre et Marie-Laure ;**
- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING